

■ **Koch Oil Marketing S.A.**, à Fribourg, faire le commerce, surtout dans la branche des produits pétroliers, etc. (FOSC du 01.11.2001, p. 8566). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 27.03.2003 et contrat de fusion du 27.03.2003, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'art. 748 CO, par le fait que Koch Oil S.A., à Fribourg, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 1521 du 01.04.2003
(00940194 / CH-217.0.131.003-6)